



\* \* \* Prospectus \* \* \*



Le Collège Joliette, fondé en 1846 par l'honorable Barthélemy Joliette, avec l'approbation de S. G. Mgr I. Bourget, évêque de Montréal, est dirigé par les Clercs de St-Viateur.

L'enseignement est divisé en trois cours : le Cours Préparatoire, le Cours Commercial et le Cours Classique.

Le **Cours Préparatoire** sert à la fois de préparation au Cours Commercial et au Cours Classique. Les matières du Cours Préparatoire sont distribuées de telle sorte que l'élève qui quitterait le Collège après avoir terminé ce cours, posséderait une instruction primaire complète. Si, au contraire, l'élève se décide à poursuivre ses études, il est appelé à opter entre le Cours Commercial et le Cours Classique.

Le **Cours Commercial** est complet et répond à toutes les exigences. Il ouvre au jeune homme, qui l'a complété avec fruit, un accès certain à toutes les carrières commerciales, industrielles et administratives. Ce cours se termine par un examen sévère sur les matières commerciales, et des Diplômes de capacité sont délivrés aux élèves qui ont subi cet examen avec succès.

Le **Cours Classique**, couronné par la double épreuve du Baccalauréat ès Lettres et ès Sciences, permet aux jeunes gens d'embrasser l'état ecclésiastique ou religieux, ou d'aspirer aux professions libérales.

Cette répartition de l'enseignement en un cours préparatoire et en deux cours supérieurs complètement distincts, offre de sérieux avantages. Elle permet à un plus grand nombre de jeunes gens de participer aux bienfaits de l'éducation. En outre, les Directeurs peuvent profiter des années que les enfants passent dans le Cours Préparatoire pour examiner mûrement leurs aptitudes naturelles et